



Communiqué de presse

Paris, le 24 janvier 2023

## **La FNTR en action pour la prévention et la santé au travail**

**La santé au travail et la prévention sont des axes stratégiques pour la FNTR en ce début d'année. Ils doivent être un facteur de performance pour les entreprises du transport routier de marchandises (TRM). En effet, dans un contexte de difficultés de recrutement, les enjeux de fidélisation des salariés sont au premier plan des préoccupations des entreprises.**

En ce début d'année, et dans la continuité de la stratégie FNTR en faveur du capital humain, un nouveau grand chantier s'ouvre sur la prévention et la santé au travail.

Dans le cadre de l'appel à projets porté par l'ANACT, agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, le projet porté par la FNTR a été retenu. Il vise à promouvoir et soutenir des expérimentations sur le champ de l'amélioration des conditions de travail.

Le projet retenu va se déployer sur les deux années à venir. Des actions terrain très concrètes et des initiatives novatrices pour structurer une culture de prévention pérenne dans la profession seront conduites. Avec cette nouvelle démarche, le réseau régional de la FNTR sera pleinement mobilisé pour travailler autour de 3 aspects :

- **Les aspects visant à développer des solutions techniques destinées à améliorer la sécurité et les conditions de travail de manière à faire diminuer l'accidentologie** (sauter du camion, stabilisateurs bennes et citernes, déchargement, sécurisation des quais, sanglage, arrimage) Cette action doit permettre d'expérimenter des organisations nouvelles, des matériels adaptés, des techniques plus appropriées.
- **Les aspects visant à développer l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises de transport routier et de logistique de manière à assurer l'existence, sur le long terme, d'une culture de prévention des risques professionnels** (un socle commun, la signature d'une charte, le partage d'outils, une offre de services sur tout le territoire, des forum d'échanges). Ces actions doivent structurer la démarche de prévention et accroître la réactivité aux évolutions des activités et améliorer l'adaptation permanente des formations, des dispositifs au service des entreprises et de leurs salariés.
- **Les aspects visant à développer l'accompagnement et la sensibilisation des salariés de manière à assurer l'existence, sur le long terme, d'une culture de prévention des risques professionnels** (sensibilisation, accompagnement, détection de pathologies, forum de santé, dépistage de l'apnée du sommeil). Cette action doit permettre de sensibiliser mais aussi d'accompagner les salariés et les dirigeants dans de bonnes pratiques.

Depuis 2019, la FNTR s'est volontairement inscrite dans une stratégie tournée vers le capital humain des entreprises qu'elle représente. L'ANACT accompagne la FNTR sur les enjeux d'attractivité des métiers et de qualité de vie au travail pour, notamment, pallier au déficit d'image d'une profession à caractère vital, pour un secteur qui assure 88% de l'approvisionnement tout au long de l'année : [« Si vous l'avez, c'est qu'un camion vous l'a apporté ! »](#)

Les conditions sont dès à présent réunies pour mener à bien cette stratégie qui place le capital humain au cœur des enjeux de compétitivité pour les entreprises de transport routier, et d'attractivité de ses métiers.

**Retrouvez la note :** [La problématique de la prise en compte de la santé/sécurité et des conditions de travail en transports routiers de marchandises et activités de prestations logistiques](#)

Contacts presse :

Camille MIKOCZY – [camille.mikoczy@fntr.fr](mailto:camille.mikoczy@fntr.fr) – 06 63 09 19 41

Alexandra CHASSIGNAT – [alexandra.chassignat@fntr.fr](mailto:alexandra.chassignat@fntr.fr) – 01 44 29 04 12